

SERVICE DE L'INFORMATION AÉRONAUTIQUE

par Patrick Bérard

8 avenue Roland Garros BP 245 33698 MERIGNAC CEDEX

Téléphone : 05 57 92 55 55 – Télécopie : 05 57 92 55 10

Site web : www.sia.aviation-civile.gouv.fr

Moyens

L'unité chargée de réaliser les documents cartographiques se compose d'une quinzaine de techniciens, le plus souvent issus de l'École nationale de l'aviation civile (ENAC). Ces techniciens n'ont pas de formation cartographique et sont formés à l'utilisation d'un logiciel de dessin au sein même de l'unité. L'équipe est animée par un ingénieur de l'Institut géographique national affecté au SIA.

L'ensemble des cartes « petits formats » est réalisé sous FreeHand. Les grandes cartes sont produites à l'aide du SIG GéoConcept.

AIP

Cet ensemble de documents se présente sous la forme de plusieurs volumes donnant l'information aéronautique sur la France métropolitaine et les DOM TOM. Il contient un nombre de plans, cartes et schémas, conséquent. C'est le rôle de l'unité chargée de l'information permanente que de mettre à jour ces cartes et d'en créer de nouvelles. L'ensemble de ces pages est consultable en ligne : <http://www.sia.aviation-civile.gouv.fr/>

La production cartographique

L'essentiel des 3 000 cartes produites par le SIA est constitué par des documents généralement au format A5 ou A4. Ce sont le plus souvent des schémas dans les cas des procédures d'approche et atterrissage, des plans de circulation au sol (aires de stationnement), des cartes de profils intégrant les obstacles aux abords des aérodromes.

Les volumes consacrés au vol à vue (VAC) contiennent des cartes d'approche et atterrissage à vue. Ces cartes s'appuient sur la topographie des environs de l'aérodrome. Les cartes d'approche sont généralement établies à une échelle proche du 1 : 250 000. Les cartes d'atterrissage sont d'échelle variable : du 1 : 25 000 au 1 : 50 000.

Le fond topographique, plus important dans le cadre du vol à vue, n'est cependant qu'un support à la description des directives d'approche et d'atterrissage. Il doit être discret et s'attacher à présenter les éléments facilement identifiables par le pilote à l'approche du terrain (autoroutes, voies ferrées, plans d'eau etc...). L'information portée sur ces cartes concerne essentiellement les points de compte rendu, les cheminements, les moyens d'accès et d'atterrissage ainsi que les installations liées à l'aérodrome.

Le SIA édite des cartes de plus grands formats. La carte dite de radionavigation à l'échelle du 1 : 1 000 000 est éditée en 2 feuilles (nord et sud) et publiée deux fois par an. Une série au 1 : 250 000 (6 cartes actuellement) concerne les zones d'activités aéronautiques importantes. Ces zones sont généralement complexes et l'échelle permet une analyse plus fine de l'espace dans lequel va évoluer le pilote. Ces cartes sont publiées 2 fois par an (voir figure 1).

Le SIA édite également deux cartes à vocations particulières : 1 carte au 1 : 100 000 à l'attention des hélicoptères en région parisienne et une carte au 1 : 500 000 destinée à la pratique du vol à voile sur les Alpes.

Tous ces produits sont publiés dans le but d'assurer la sécurité des vols. Le rythme de deux publications par an est rendu nécessaire par les modifications fréquentes de l'espace aérien ou bien des moyens de radionavigation.

**ROUEN VALLEE DE SEINE
STAR**

ATIS : ROUEN 120.725
 APP : ROUEN Approche/Approach 118.575
 TWR : ROUEN Tour/Tower 120.2

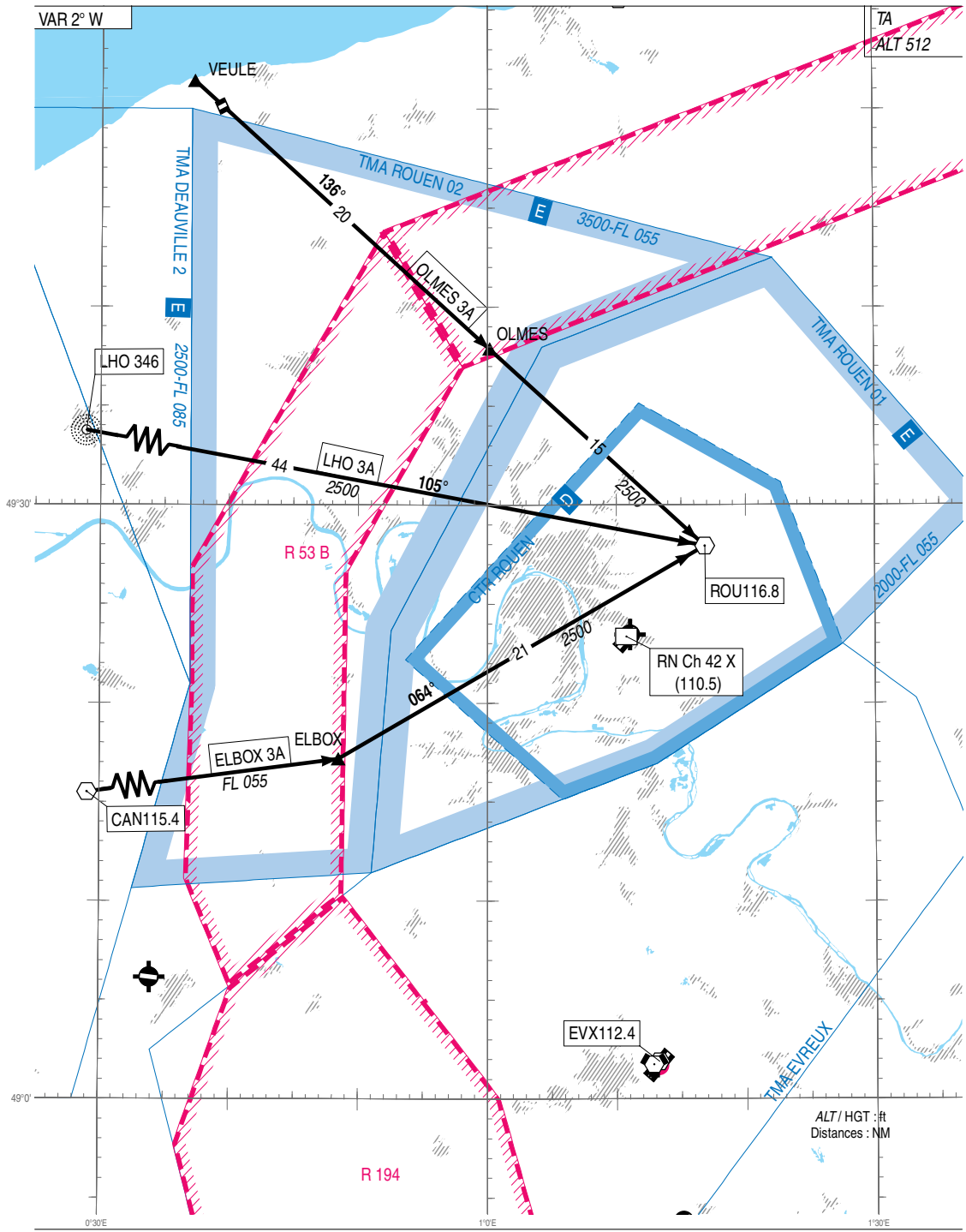


Figure 1 : Carte aéronautique au 1:250 000